

Propos liminaires :

Je suis très heureux d'être aujourd'hui en Algérie, à l'invitation du Président du Conseil de la Nation, que je remercie, ainsi que l'ensemble des autorités algériennes, pour la chaleur de leur accueil.

Il était particulièrement important à mes yeux que le Sénat puisse prendre toute sa part à la remarquable dynamique qui porte la relation entre l'Algérie et la France.

Beaucoup a en effet été fait, sous l'impulsion de nos deux chefs d'Etat, pour rapprocher nos deux pays, définir les contours d'un projet ambitieux et construire un partenariat d'exception.

Les parlements ont, dans ce cadre, un rôle important à jouer. Ils le jouent déjà naturellement, à travers des contacts réguliers, mais il était important renforcer ces liens, ce que nous avons fait en signant un accord de coopération entre le Conseil de la nation et le sénat français.

Je me jouis d'avoir pu échanger avec l'ensemble des autorités algériennes sur les grands sujets d'intérêt commun :

- notre partenariat économique tout d'abord. J'ai dit à mes interlocuteurs que les difficultés conjoncturelles que chacun d'entre nous pouvait rencontrer ne devaient pas être un frein mais au contraire nous inciter à faire davantage. L'Algérie dispose de tous les atouts pour réussir et la France est disponible pour l'accompagner dans son développement et sa diversification économique, en poursuivant la dynamique de coproduction et d'investissement de long terme que nous avons engagée et qui permettra de créer de la richesse et de l'emploi.

- La stabilité régionale et internationale d'autre part. L'Algérie et la France travaillent aujourd'hui en étroite confiance sur ces sujets, qu'il s'agisse du Mali, de la Libye ou, dans un autre domaine, mais tout aussi crucial pour la sécurité internationale, du climat dans la perspective de la grande conférence de Paris en décembre. Ce sont des priorités communes. J'ai salué le rôle décisif joué par l'Algérie pour permettre d'aboutir à l'accord de paix de juin 2015 au Mali et ai confirmé que l'Algérie pourra compter sur l'appui total de la France dans sa mise en œuvre. J'ai également remercié mes interlocuteurs pour la mobilisation exemplaire de l'Algérie dans la lutte contre le fléau du terrorisme, qui est également un combat commun de premier plan.

Nous avons abordé beaucoup d'autres sujets et naturellement notre volonté de continuer l'approfondissement de la relation bilatérale, dans la continuité de la visite d'Etat de 2012 et de la visite de travail qu'a effectuée le président Hollande au mois de juin dernier. De grandes échéances nous attendent dans les mois qui viennent dont la troisième session du comité intergouvernemental de haut niveau qui est prévue pour le premier trimestre 2016 la prochaine réunion du comité mixte économique ministériel franco-algérien en octobre et naturellement de nombreux échanges de visites dans les deux sens.

Q – Certains journaux ont dit que la visite en Algérie du Président François Hollande, le 15 juin dernier, avait pour objectif d’apporter un appui au Président Bouteflika à un moment où l’inertie du système algérien, dirigé par un homme malade, fait face à de nombreuses critiques et où la chute des hydrocarbures met en difficulté le régime. D’autres lui ont prêté l’intention de désigner le prochain chef d’Etat algérien. Que répondez-vous à ceux qui font de telles supputations ?

R – La France n’a naturellement aucune intention d’interférer dans la vie politique de l’Algérie, ni dans le présent ni dans l’avenir. La volonté de la France est de continuer à travailler avec les autorités et le peuple algériens à l’approfondissement de la relation bilatérale et à construire un grand projet pour l’Algérie et la France.

La deuxième visite qu’a effectuée le président de la République française en Algérie en l’espace de trente mois a montré l’attention et la priorité que la France attache à l’Algérie. Elle était destinée à approfondir nos consultations avec le Président algérien sur les grandes questions internationales, à faire le bilan de la mise en œuvre des objectifs fixés en 2012, à renforcer la coopération sur les sujets régionaux et d’abord le Mali, le Sahel et la Libye et à tracer de nouvelles perspectives.

Q - La liberté d'expression semble reculer en Algérie, avec notamment les pressions exercées contre les médias depuis l'élection présidentielle, en particulier par le biais de la réduction de la publicité privée, des emprisonnements, le retrait de l'accréditation du correspondant local de Charq el Awsat ou l'interdiction d'une émission diffusée par la chaîne al Djazaïria. Croyez-vous que le régime actuel puisse mener l'Algérie sur le chemin de la démocratisation ?

R - Vous connaissez l'attachement de la France à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, en Algérie comme partout dans le monde. Cela étant, il ne me revient pas de faire acte d'ingérence dans des débats qui concernent l'Algérie et les Algériens.

Q- Des militants des droits de l'Homme dont Kameleddine Fekhar ont été récemment arrêtés et mis en détention sans procès à Ghardaïa. Ils sont accusés de nombreux chefs d'inculpation dont incitation à un rassemblement non autorisé. Ils risquent de lourdes peines de prison. L'ONG Human Rights Watch vient d'appeler à la libération de Kameleddine Fekhar. Quelles est la position de la France sur ces cas ?

Je sais que la situation dans cette région est suivie de près par les autorités algériennes. Il ne m'appartient naturellement pas de porter un jugement. Quant au respect de la liberté de rassemblement et de manifestation pacifique, la France y attache comme vous le savez beaucoup de prix, partout dans le monde.

2/ Questions économiques

Q – Lors de sa visite le 15 juin dernier, le président François Hollande a annoncé l’implantation d’une usine PSA Peugeot Citroën en Algérie. Quelques jours plus tard, l’entreprise a révélé la préparation d’un grand projet d’usine au Maroc qui serait destinée à l’exportation vers le marché africain. En comparaison, le projet algérien n’est-il pas qu’un « lot de consolation » limité au marché local, à l’exemple de l’usine Renault d’Oran ?

R – C’est un grand projet qui est actuellement en négociations entre PSA et le ministère de

l'Industrie et des Mines algérien. PSA recherche un partenaire et un lieu d'implantation pour son usine. Cette dernière aura vocation à répondre aux demandes d'un marché majeur et sera en conformité avec la stratégie de développement économique de l'Algérie puisqu'elle comportera un taux d'intégration significatif grâce à un solide réseau de sous-traitance.

Q - La France, qui est en crise économique, semble ne voir dans l'Algérie qu'un marché lui permettant d'écouler sa production et de redresser son économie. Est-ce par intérêt que vous venez en Algérie ? Par ailleurs, la France semble perdre des parts de marché en Algérie, et a été dépassée par des pays comme la Chine. Qu'en pensez-vous ?

R - L'objectif de la France et de l'Algérie est de fonder un partenariat efficace pour défendre ensemble nos emplois et pour partir ensemble à la conquête de nouveaux marchés. Les partenariats industriels qui se créent, comme celui de Renault à Oued Tlelat ou d'Alstom à Annaba, visent autant à défendre et créer de l'emploi en France, où sont fabriqués un certain nombre de composants, qu'à favoriser le développement du tissu industriel algérien, à travers notamment la constitution d'écosystèmes de sous-traitance qui sont progressivement amenés à des niveaux de qualité conformes aux standards internationaux. Il faut également souligner que nombre de ces partenariats ont vocation à fournir non seulement l'Algérie mais visent également le marché africain.

La France cherche avant tout à développer avec l'Algérie un partenariat de qualité sur le long terme dans toutes ses dimensions, notamment en matière d'investissements, de partenariat industriel, de création d'emplois ou de transferts de savoir-faire. Je rappelle que la France est le premier investisseur étranger hors hydrocarbures et que plus de 450 entreprises françaises présentes en Algérie contribuent déjà à l'emploi dans ce pays à hauteur de 40.000 emplois directs et 100.000 emplois indirects ; mais il s'agit également d'emplois sauvés et créés en France, par le renforcement des positions de nos entreprises et leur capacité à étendre leur activité au-delà de nos frontières. Je me félicite à cet égard du regain de la dynamique des investissements franco-algériens.

Q - A ce propos, on dit que Renault a bénéficié de privilèges exceptionnels qu'elle aurait marchandés auprès des autorités algériennes, notamment une clause d'exclusivité de plusieurs années. Certains considèrent par ailleurs que la Renault Symbol est trop chère, de mauvaise qualité, et qu'il ne s'agit en fait que d'une usine d'assemblage car l'essentiel des pièces sont faites ailleurs. Qu'avez-vous à en dire ?

R - Tout projet économique est le fruit d'une négociation dont la conclusion reflète l'intérêt des deux parties, et je n'ai entendu que des avis très positifs sur ce projet de la part de la partie algérienne. A ma connaissance, la Symbol connaît un grand succès, ce qui relativise largement le point de vue que vous évoquez. En ce qui concerne la sous-traitance, qui doit atteindre 40%, elle prendra de plus en plus d'importance à mesure que des entreprises algériennes développeront des compétences leur permettant de se conformer aux attentes de l'entreprise et aux standards internationaux de qualité de Renault. Cela ne peut se faire du jour au lendemain.

Q - La volonté du gouvernement algérien d'exploiter le gaz de schiste fait face à une large mobilisation populaire. Le Secrétaire général du FLN Amar Saadani a mis en cause des puissances étrangères dans les problèmes qui se posent dans le sud. Par ailleurs, Total a révélé avoir déjà mené un programme d'exploitation de gaz de schiste, à l'insu du peuple algérien. Son directeur général s'est rendu récemment en Algérie. Tout cela vous semble-t-il normal ?

R - Il n'y a aucune interférence du gouvernement français sur ce dossier qui relève exclusivement de la décision souveraine du peuple algérien. Vous savez sans doute qu'en France, il y a eu aussi un débat sur l'exploitation du gaz de schiste, et un certain nombre de personnes ont inversement critiqué le gouvernement pour avoir renoncé à cette exploitation. En ce qui concerne les entreprises françaises opérant en Algérie, elles n'ont pas d'instruction à recevoir du gouvernement français si elles souhaitent répondre, en concurrence avec d'autres entreprises étrangères, à d'éventuels appels d'offre dont les conditions sont fixées par les autorités algériennes, comme elles le font dans d'autres pays en conformité avec la législation locale.

Q - La Sonatrach a annulé un contrat qui la liait à la société française Technip, pour la rénovation de la raffinerie d'Alger, au motif des multiples retards pris par le chantier et des exigences financières démesurées de Technip par rapport au contrat initial. Pourquoi Technip, qui a déjà connu de grosses difficultés en Algérie par le passé, a-t-elle été incapable de remplir ce contrat ?

R - Ce contrat a été remporté par Technip à la suite d'un appel d'offres international classique. Il prévoyait à la fois la rénovation des installations existantes et l'extension de la raffinerie d'Alger. Si des retards sont apparus dans les travaux, et s'il existe aujourd'hui une divergence entre les co-contractants sur les aspects financiers et sur les conditions d'exécution du contrat, il ne m'appartient nullement de me prononcer sur ces questions. Elles font en effet, comme vous le savez, l'objet d'une procédure arbitrale - de deux procédures, devrais-je dire, puisque chacun des deux co-contractants a déclenché cette demande d'arbitrage prévue par le contrat. Ce que je peux dire, c'est que les autorités françaises et algériennes ont tout fait pour éviter d'en arriver à un règlement contentieux, et faciliter une solution négociée aux difficultés qui sont apparues au fil du chantier. Je comprends que Technip a proposé à plusieurs reprises une conciliation, y compris après la rupture unilatérale du contrat par la Sonatrach, et que la société française est encore disposée aujourd'hui à entrer en discussion avec son ex co-contractant pour trouver une solution négociée et mutuellement acceptable, sur la base d'une expertise indépendante. J'espère qu'une telle solution pourra être trouvée.

Q - Saint-Gobain avait racheté une entreprise publique de verrerie située à Oran, Alver. Parmi les conditions de la privatisation, figurait une clause de préemption au profit de l'Etat algérien en cas de revente d'Alver. Or Saint-Gobain vient de revendre directement cette entreprise à un fonds de gestion américain, sans respecter cette clause. Comment la confiance envers les investisseurs étrangers peut-elle se construire sur cette base ?

R - Je crois que cette affaire est un peu plus complexe que ce que vous me décrivez. Ce n'est en effet pas Saint-Gobain qui avait racheté Alver, d'après mes informations, mais la filiale italienne d'une société distincte, Verallia, elle-même propriété de Saint-Gobain. Et si obligation contractuelle il y avait, il concernait cette société italienne, non sa maison-mère. Or c'est la société Verallia que Saint-Gobain a décidé de vendre voici quelques mois. Verallia dispose de bien d'autres actifs que l'usine d'Alver à Oran. D'un strict point de vue juridique, cette vente est conforme au droit algérien ; à ma connaissance, les autorités algériennes n'en ont pas contesté le principe. Je note d'ailleurs que l'obligation contractuelle qui lie Alver à Verallia demeure, tout comme le droit de préemption au profit de l'Etat algérien.

Q - Un séminaire a été organisé le 16 décembre par Business France Algérie dans le domaine du tourisme. Au cours de ces derniers mois, deux très beaux reportages ont diffusé les beautés

de l'Algérie : l'émission Thalassa de France 3 et le documentaire *L'Algérie vue du ciel* de Yann Arthus Bertrand. La France dit souhaiter promouvoir le tourisme en Algérie mais déconseille à ses ressortissants de s'y rendre pour des raisons de sécurité. N'y a-t-il pas une contradiction ?

R - La France a exprimé sa disponibilité pour une coopération renforcée entre nos deux pays dans le domaine du tourisme, un secteur où l'Algérie dispose d'un potentiel extraordinaire en raison de son histoire et de la beauté de ses paysages naturels. Nous pouvons notamment apporter notre savoir-faire dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration dans lesquels l'expertise française est reconnue au niveau international. Des offres ont été faites en ce sens ; nos entreprises sont à la disposition des responsables du secteur en Algérie. Je relève d'ailleurs qu'Accor, première entreprise hôtelière française et l'un des leaders mondiaux de l'hôtellerie, est très engagé en Algérie pour la construction et la gestion d'établissements de qualité, avec ses partenaires algériens. Il n'y a aucune contradiction entre, d'une part, ces projets de coopération et, d'autre part, les consignes de vigilance légitimes que nous donnons à nos ressortissants lorsqu'ils souhaitent se rendre dans certaines zones du pays dont les autorités algériennes reconnaissent elles-mêmes qu'elles sont exposées au risque terroriste.

3/ Mémoire

Q - Un document déclassifié du ministère français de la Défense relatif aux essais nucléaires du 13 février 1960 dans le Sahara algérien, révélé par Le Parisien, a suscité l'an dernier beaucoup d'émotion et de questionnements. Quelle est la réponse du gouvernement français aux demandes d'indemnisation des victimes de l'opération Gerboise Bleue ? Quand la loi Morin sur l'indemnisation des victimes des essais nucléaires au Sahara sera-t-elle amendée, conformément aux promesses du candidat Hollande ? Par ailleurs, il y a quelques semaines, l'homme d'affaires Rachid Nekkaz a menacé la France de saisir les tribunaux internationaux si le secret-défense sur la localisation des déchets nucléaires au Sahara n'est pas levé. Quelle est votre réaction ?

R - Les conséquences de ces essais nucléaires sont pleinement assumées et prises en compte par l'Etat français qui agit en toute transparence. C'est cette volonté qui a conduit la France à déclassifier certains documents. Le ministère de la Défense, en lien avec le ministère des Affaires étrangères, met tout en œuvre pour que les victimes ou leurs ayants droit puissent faire valoir tous leurs droits conformément au dispositif de reconnaissance et d'indemnisation mis en place par la loi du 5 janvier 2010. Ce dispositif examine notamment les demandes d'indemnisation présentées par les ressortissants algériens selon les trois critères de l'espace, du temps et de l'existence de l'une des maladies considérées comme potentiellement radio-induites.

Il n'est établi bien entendu aucune discrimination entre demandeurs français ou algériens. Nous dialoguons régulièrement avec les autorités algériennes sur ce sujet afin notamment de permettre une meilleure information du public algérien et de faciliter la présentation de dossiers par les victimes algériennes ou leurs ayants droit. A ce stade, seuls quelques dizaines de dossiers ont été déposés par des ressortissants algériens. J'ajoute que depuis septembre 2014, le Comité d'Indemnisation des Victimes des Essais Nucléaires, chargé de se prononcer sur les demandes d'indemnisation, est devenu une Autorité Administrative indépendante. Cela ne peut que rassurer les demandeurs, qu'ils soient français ou algériens, sur l'impartialité avec laquelle seront étudiés leur dossiers.

Q – Il y a soixante-dix ans, le 8 mai 1945, a eu lieu à Sétif une répression sanglante qui a fortement marqué la conscience des Algériens. La visite en Algérie de M. Todeschini, en avril 2015, Secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants, a constitué un geste positif mais insuffisant, d'autant plus qu'il n'est pas intervenu le 8 mai mais plusieurs semaines avant. Il y a quelques semaines encore, l'écrivain Pierre Freha a écrit une lettre ouverte au président François Hollande demandant des excuses au plus haut niveau de l'Etat au sujet des crimes coloniaux. Le ministre des moudjahidine a lui-même affirmé que la France devra un jour demander pardon aux Algériens, évoquant même le terme de génocide. Que répondez-vous à tout cela ?

R – Jean-Marc Todeschini s'est rendu à Sétif pour déposer une gerbe au mausolée de Saal Bouzid, première victime algérienne des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata. C'était la première fois qu'un tel geste était accompli par un représentant du gouvernement français. Ce geste fort et très concret, effectué à la veille du soixante-dixième anniversaire du 8 mai 1945, s'inscrit dans le prolongement de la visite d'Etat du président François Hollande de décembre 2012, durant laquelle il a solennellement reconnu devant le parlement algérien les souffrances que la colonisation a infligées au peuple algérien ainsi que les massacres du 8 mai 1945 : M. Todeschini est donc venu à Sétif joindre le geste de la France à sa parole : ce n'est pas rien ! Compte tenu de la qualité exceptionnelle des relations franco-algériennes, la mémoire est un sujet important que nous abordons en toute franchise et sans tabou, sans pour autant prendre la place des historiens. Nous évoquons les drames qui nous ont opposés - comme par exemple quand nos deux gouvernements commencent à échanger sur la douloureuse question des disparus durant la guerre d'indépendance - mais aussi l'histoire commune qui s'est écrite sur les champs de bataille de la Grande Guerre et dans les rangs de la France Libre, et, d'une manière plus générale, tout ce qui nous rassemble, ce que nous partageons et qui peut nous aider à avancer.

Le président Bouteflika, le 8 mai 2012 à Sétif, a appelé à une lecture objective de l'histoire loin des guerres de mémoires et des enjeux conjoncturels afin d'aider les deux parties à transcender les séquelles du passé et d'aller vers un avenir où puisse régner confiance, compréhension, respect mutuel, partenariat. C'est ce même esprit qui nous anime.

Q – Il y a quelques semaines a été publié en France un livre sur les harkis dans lequel il est affirmé que, contrairement à ce qui est souvent dit, plusieurs centaines de milliers de harkis sont restés en Algérie après l'indépendance et reçoivent de la France une indemnisation. Quelle est votre réaction sur ces affirmations ?

R – Je connais le livre auquel vous faites allusion et je n'ai pas à me prononcer sur un travail à vocation historique. Il participe au débat que nous appelons de nos vœux afin que l'Histoire des relations entre nos deux pays soit, dans toute sa complexité, mieux connue des deux côtés de la Méditerranée. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que la France ne fait aujourd'hui aucune différence de traitement dans les pensions versées à ses anciens militaires selon leur nationalité ou selon les combats auxquels ils ont pris part : c'est là son devoir et j'ajouterai son honneur !

Q – Le ministre des moudjahidine Tayeb Zitouni a affirmé récemment que « La France refuse de remettre ce qui reste des archives à l'Algérie ou tarde à le faire. Elle ne remettra jamais ces archives qui risquent de lui faire du tort ». La France est-elle prête à rendre à l'Algérie ses archives ?